

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **vingt quatre février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 18 février 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires
pour l'année 2026 présentées par Monsieur le Président pour
chacun des budgets annexes,

Sur avis favorable de la Commission des Finances réunie
le mardi 10 février 2026,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les budgets primitifs pour l'exercice 2026
qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, y compris les
reports, de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

- en section de fonctionnement : 60 000 €
- en section d'investissement : 50 357,03 €

OBJET :

**Approbation du Budget
Primitif de l'exercice 2026 –
Budgets annexes**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS :

- en section de fonctionnement : 16 850 €
- en section d'investissement : 8 552,84 €

BUDGET ANNEXE MOULIN DE LA VILLE À LAPALISSE :

- en section de fonctionnement : 30 000 €
- en section d'investissement : 35 624,81 €

BUDGET AUTONOME OFFICE DE TOURISME :

- en section de fonctionnement : 140 000 €
- en section d'investissement : 78 027,83 €

Ce budget a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme qui s'est réuni le 23 février 2026

BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE :

- en section de fonctionnement : 260 000 €
- en section d'investissement : 48 710,07 €

BUDGET ANNEXE ZAE « PRÈS DE LA GRANDE ROUTE » :

- en section de fonctionnement : 80 700 €
- en section d'investissement : 203 690,91 €

BUDGET ANNEXE OMBRIERES DU PAYS DE LAPALISSE:

- en section de fonctionnement : 20 100 €
- en section d'investissement : 662 740 €

Ce budget a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie Ombrières du Pays de Lapalisse réunie à l'occasion de ce Conseil Communautaire.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 06 MARS 2026
Publié ou Notifié
le : 27 FEV. 2026
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"